



# Carte Nationale d'Identité (CNI) – Passeport (PSP)



	Acte de naissance (- de 3 mois) ou pièce d'identité en cours de validité	Ancien Passeport ou Carte d'identité	Justificatif de domicile (- d'un an)	1 Photo* (- de 6 mois)	Filiation du demandeur (nom, prénom, date et lieu de naissance des parents)	Déclaration de perte ou vol	Timbres fiscaux CNI	Timbres fiscaux PSP
1 <sup>ère</sup> demande	X		X	X	X			0 -14 ans 17€
Renouvellement		X	X	X	X			15-17 ans 42€
Perte ou vol	X		X	X	X	X	25 €	+18 ans 86€
Modification d'état civil	X	X	X	X	X			

Faire une pré-demande par personne sur le site de « <https://ants.gouv.fr/> »

## **ATTENTION :**

**\* La photo doit avoir – de 6 mois. Visage bien dans le cadre, sans lunettes, bouche fermée et front dégagé.  
Ne pas découper la photo.**

- Si vous n'avez pas de justificatif de domicile à votre nom, fournir un justificatif de domicile de moins d'un an de votre hébergeant, une attestation sur l'honneur d'hébergement signée de sa part ainsi que la copie de sa pièce d'identité.

## **Pour les mineurs :**

- **Présence de l'enfant obligatoire.**
- Fournir la pièce d'identité du représentant légal qui l'accompagne.
- Si l'enfant est en garde alternée, fournir la copie du jugement de séparation / divorce ou une convention parentale de résidence alternée, le justificatif de domicile et la carte d'identité des deux parents.